

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU 22 JANVIER 2015
Procès-verbal n° 01-2015

L'an deux mille quinze, le vingt-deux janvier, le Conseil Municipal s'est réuni, en Mairie, dans la salle des séances du conseil municipal, sur convocation régulière adressée à ses membres par Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, son Maire en exercice, qui a présidé la séance.

Présents : Jean-Pierre ROUGEAUX - Christian PETRAZ - Marie VIALLET - Patrick LE GUENNEC - Marie-Paule FALCOZ - Jean-Paul LAURENT - Isabelle FORAY - Michel RAPIN - Marie-Pierre RAMBAUD - Jean-Marie MARTIN - Stéphanie FEUTRIER - Corine FALCOZ - Stéphanie MASSE

Absents : Elisabeth DAMS - Gérard VUILLERMET

Secrétaire de séance : Madame Marie VIALLET

1- HOMOLOGATION DES TARIFS DE LA SAISON D'HIVER 2014/2015 DU RESTAURANT DE THIMEL

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs du restaurant d'altitude géré par Madame Carène THORAL dans le cadre de son contrat pour la saison d'hiver 2014/2015.

2- HOMOLOGATION DES TARIFS SAISONS HIVER 2014/2015 ET ÉTÉ 2015 DU RESTAURANT DU CRÊT DE LA BRIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les tarifs du restaurant d'altitude du Crêt de la Brive géré par la SOREVAL dans le cadre de son contrat pour la saison d'hiver 2014/2015 et pour la saison d'été 2015.

3- PROJET DE CRÉATION D'UNE SOCIÉTÉ DÉDIÉE A LA DISTRIBUTIION DE MATÉRIELS PROFESSIONNELS D'ÉCLAIRAGE LED (SAS IDWATT) ET D'UNE SCI DÉDIÉE A L'ACQUISITION D'ACTIFS IMMOBILIERS (LED&CO) - PRISE DE PARTICIPATION DE LA SOREA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le projet de prise de participation de la SOREA dans la SAS IDWATT et dans la Sci Led&Co.

4- BAIL DE LOCATION DE L'APPARTEMENT SITUÉ DANS LE BATIMENT DE LA POSTE (1^{ER} ETAGE A DROITE)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer le bail du logement du bâtiment de la Poste (1^{er} étage à droite) avec la SEM Valloire pour un loyer mensuel hors charges de 1 100 €.

5- COMITÉ CONSULTATIF RELATIF AU CIMETIERE COMMUNAL – CRÉATION ET COMPOSITION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer un comité consultatif dédié au cimetière communal qui se compose comme suit :

- Présidente : Madame Elisabeth DAMS,
- Membres : Madame Marie-Paule FALCOZ, Monsieur Etienne FALCOZ et Monsieur Cyrille JULLIEN.

6- AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE POUR ENGAGER – LIQUIDER ET MANDATER DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015 DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET 2014

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, conformément aux textes applicables, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses en section d'investissement pour un montant total de 59 936 €.

7- VENTE DE L'ANCIENNE ÉCOLE DU HAMEAU DE L'ARCHAZ

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 12 voix pour et 1 contre (Isabelle FORAY):

- décide de vendre le bâtiment de l'ancienne école de l'Archaz à Monsieur Olivier MICHELLAND, pour un montant de 67 000 €,
- précise que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur,
- autorise Monsieur le Maire à signer le compromis de vente et l'acte authentique correspondant.

8- DÉSAFFECTATION ET DÉCLASSEMENT DU BATIMENT ET DE SES PARCELLES D'ASSISE DU RESTAURANT DU CRÊT DE LA BRIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- de constater la désaffectation du Restaurant du Crêt de la Brive et de ses parcelles d'assise pour partie, cadastrées section E N° 154 et 155, à compter du 1^{er} octobre 2015,
- d'approuver le déclassement du domaine public communal du Restaurant du Crêt de la Brive et de ses parcelles d'assise cadastrées section E N° 154 et 155 pour partie, à compter du 1^{er} octobre 2015, pour les faire entrer dans le domaine privé communal.

9- MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CRÉATION D'UN POSTE DE CHARGE D'OPÉRATIONS

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de modifier le profil du poste resté infructueux pour le recrutement d'un technicien par la création d'un emploi de chargé d'opérations ; il décide que ce poste pourra être occupé par un agent relevant du cadre d'emplois des techniciens territoriaux ou du grade d'ingénieur territorial, et pour ce faire il décide de créer un poste au grade d'ingénieur territorial.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée ce jeudi 22 janvier 2015 à 22h00.